



**REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA**  
**Tanindrazana-Fahafahana-Fandrosoana**

-----  
**CONSULAT GENERAL DE MADAGASCAR**  
.....

Il est porté à la connaissance des ressortissants malgaches que suivant décret n° 2007-018 du 16 janvier 2007 un nouveau passeport national biométrique est mis en circulation depuis Février 2007. Il a une validité de cinq ans et ne peut être prorogé.

Le renouvellement se fait au Ministère de l'Intérieur à Antananarivo car le passeport biométrique nécessite la présence du demandeur sur place. Les pièces à fournir sont :

- 01 acte de naissance de moins de 03 mois original
- 03 photos d'identité
- 01 justificatif d'adresse
- 01 certificat de nationalité malgache pour les malgaches portant des noms étrangers
- 01 photocopie légalisée de la carte d'identité nationale malgache
- 01 photocopie de l'ancien passeport
- Droit 80 000 Ar

